

DEC172203DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Fagon, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne – Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC112046DR17 du 2 septembre 2011 nommant Mme Anne Fagon, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Anne Fagon, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire ¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 5 juillet 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire